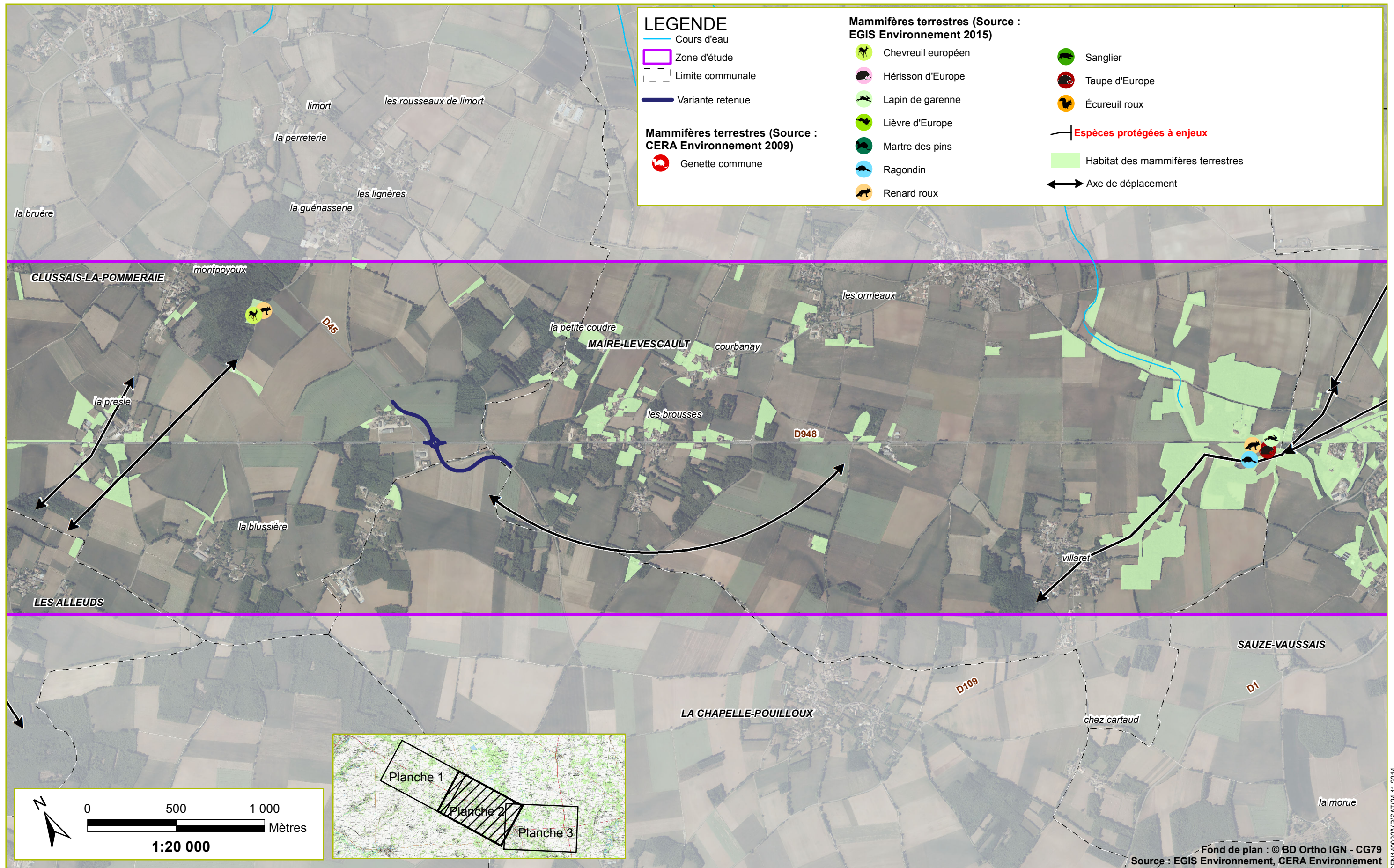
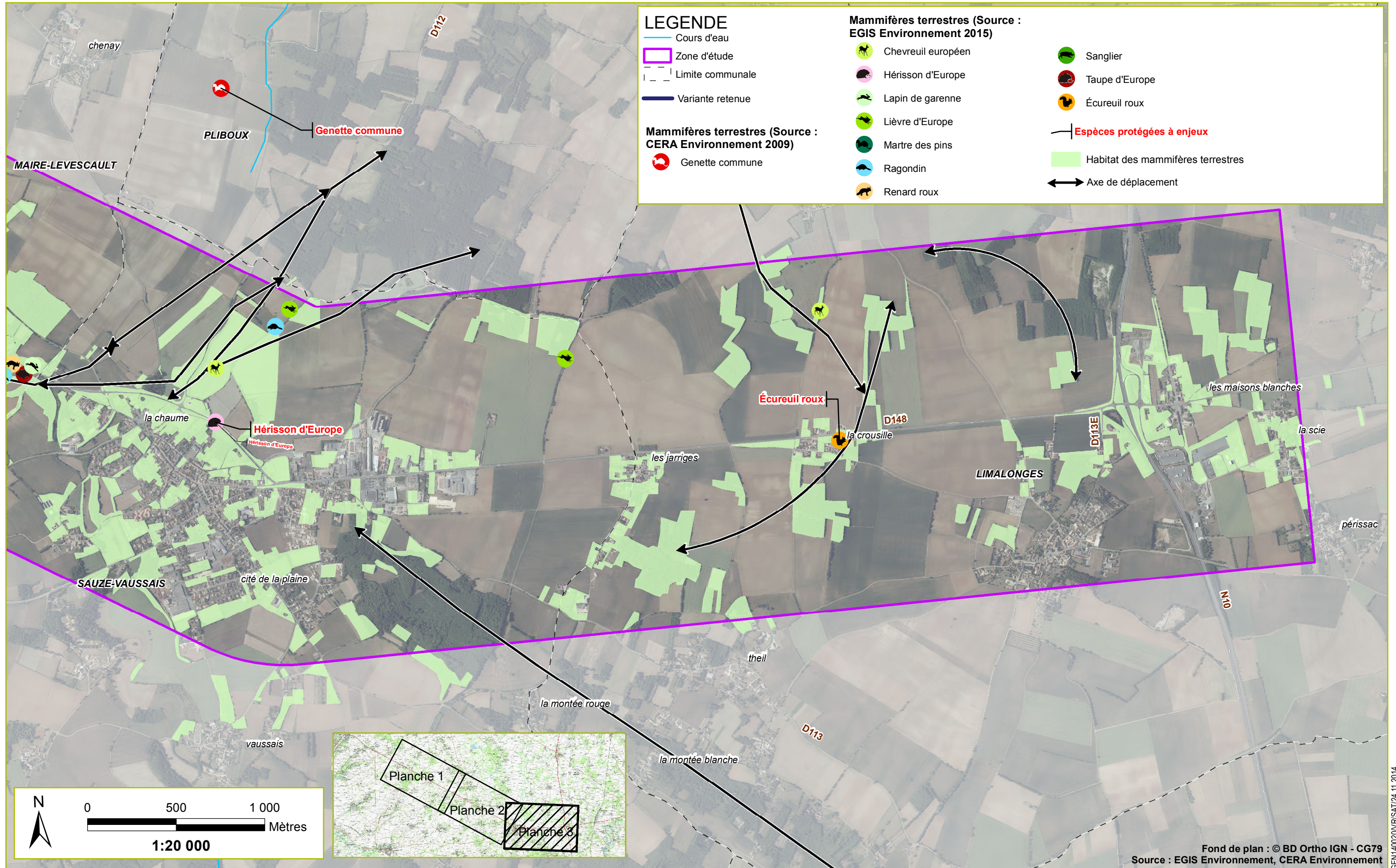


Etat initial - Mammifères terrestres 2 / 3

Modernisation de la RD948



Etat initial - Mammifères terrestres 3 / 3



I.1.2.7. Chiroptères

I.1.2.7.1. Description des chiroptères présents ou potentiellement présents

Le présent chapitre retranscrit les données consultables ainsi que les études menées entre 2002 et 2008 dans le cadre de l'élaboration du Docob du site Natura 2000 FR5400448 « Carrières de Loubeau » et de son suivi. Les conclusions des suivis et inventaires réalisés sur le site Natura 2000 et ses alentours sont donc prises en compte. De plus, les résultats des études menées par CERA Environnement et EGIS environnement pour l'établissement de l'étude écologique de la RD948 sont également exposés.

- *Données consultables sur SIGORE*

Les données issues de SIGORE citent la présence de 9 espèces de chiroptères (toutes protégées) au sein des mailles concernées par le projet, dont 7 sont déterminantes de ZNIEFF en Poitou-Charentes et/ou Deux-Sèvres (astérisque) :

- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) * ;
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) * ;
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) * ;
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) * ;
- Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) * ;
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*) * ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) * ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

- *Données de Deux-Sèvres Nature Environnement*

Parmi les nombreux gîtes connus et suivis autour des carrières de Loubeau (site Natura 2000), la colonie concernée la plus directement par le projet de mise à 2x2 voies de la RD948 est la colonie de mise-bas de Barbastelle d'Europe à Maisonnay (lieu-dit Touche-Grasse) qui se localise dans l'aire d'étude.

Selon Deux-Sèvres Nature Environnement, 5 espèces de chauves-souris ont été contactées dans les communes concernées par la mise à 3 voies de la RD948 :

- Grand murin (*Myotis myotis*) (commune où l'espèce est connue : Clussais-la-Pommeraiie) ;
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (communes où l'espèce est connue : Sauzé-Vaussais, Sompt) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (communes où l'espèce est connue : Clussais-la-Pommeraiie, Alloinay, Sompt) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) (communes où l'espèce est connue : Alloinay, Sompt) ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) (commune où l'espèce est connue : Sompt).

Aucune colonie de Grand murin n'est connue sur le secteur mais quelques individus fréquentent régulièrement l'église de Clussais-la-Pommeraiie. Seulement quelques Grands rhinolophes fréquentent aussi ce territoire, sans toutefois que leurs gîtes de mise-bas soient connus (il s'agit de l'espèce phare des carrières de Loubeau en période hivernale). Il faut ajouter à ces données la colonie de Barbastelle d'Europe de Maisonnay (cité préalablement).

Une synthèse des gîtes potentiels visités mais non favorables aux chauves-souris a également été réalisée, ainsi, les sites suivants ont été considérés comme non favorables à l'accueil des chauves-souris (communes concernées par le projet à l'étude) :

- Clussais-la-Pommeraiie : Presbytère ;
- Alloinay : Église de Gournay ;
- Limalonges : Église ;
- Maisonnay : Église ;
- Pouffonds: Champbertier, Église, Mairie, St-Faziol ;
- St-Génard : bourg, Chancellé, Château des Ouches, la Boissière, la Fuie de St-Faziol, Montabert ;
- Saint-Vincent-la-Châtre : Église ;
- Sauzé-Vaussais : Église ;
- Sompt : Église.

Ainsi, les principales espèces de chiroptères connues du secteur dans lequel s'insère l'aire d'étude de la mise à 3 voies de la RD948 sont au nombre de 11 :

- Barbastelle d'Europe ;
- Grand murin ;
- Grand rhinolophe ;
- Murin à moustaches ;
- Murin à oreilles échanquées ;
- Murin de Daubenton ;
- Noctule commune ;
- Petit rhinolophe ;
- Pipistrelle commune ;
- Pipistrelle de Kuhl ;
- Sérotine commune.

- *Données des expertises de terrain*

- **Section Chail - Maisonnay**

Sur l'ensemble des relevés automnaux, le nombre d'espèces contacté est limité par rapport au nombre d'espèces connues du secteur. Les espèces concernées sont la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées et le Murin à moustaches.

Lors des visites printanières et estivales, seules 3 espèces ont été recensées de manière régulière : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Barbastelle d'Europe.

Les autres espèces montrent des fréquences de contacts bien plus faibles : Murin à oreilles échanquées, Murin à moustaches, la Sérotine commune.

- **Section Maisonnay – Les Maisons Blanches**

Neuf espèces ont été contactées lors des inventaires automnaux : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin de Natterer, Oreillard indéterminé (gris ou roux), Murin de Daubenton, Murin de Bechstein et Murin de Natterer.

En printemps et en été, 15 espèces ont été contactées dans l'aire d'étude, de manière plus ou moins régulière, dispersée ou occasionnelle : Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échancrées, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Oreillard indéterminé, Minioptère de Schreibers.

• **Espèces fréquentant l'ensemble de l'aire d'étude du projet**

Si l'on ajoute les espèces connues ou ayant été contactées aux alentours de l'aire d'étude (notamment sur les communes limitrophes) et susceptibles de fréquenter l'aire d'étude en raison des habitats naturels présents et du rayon d'action de ces espèces, on arrive à 18 espèces fréquentant le secteur d'étude :

- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) ;
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ;
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) ;
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ;
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Elles sont toutes protégées au niveau national et européen (directive « Habitats, faune, flore ») et sont susceptibles d'utiliser des zones de chasse et de transit au sein de l'aire d'étude du projet.

1.1.2.7.1. Enjeux des chiroptères

Le tableau ci-contre présente la synthèse des enjeux sur les chiroptères présents au sein de l'aire d'étude du projet.



Illustration 11 : Dispositif d'enregistrement automatique des ultrasons ; Zone de chasse des chiroptères

Espèces Noms vernaculaires	Espèces Noms scientifiques	Niveau d'enjeu
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Assez fort
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Assez fort
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Assez fort
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Assez fort
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Assez fort
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Assez fort
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Assez fort
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Assez fort
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Faible
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Assez fort
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Faible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Modéré
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Assez fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Assez fort
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Faible

Les secteurs présentant le plus d'enjeux pour les chiroptères sont les milieux de prairies bocagères plus ou moins isolées ou regroupés dans de petits bocages ou vallées sèches, favorables aux déplacements et à la chasse des chiroptères, ainsi que les zones accueillant de nombreuses espèces de chauves-souris : la colonie de Barbastelle d'Europe connue au lieu-dit « Touche-Grasse » à Maisonnay. Cette espèce présente un rayon d'action autour de ses gîtes d'environ 5 km. Ainsi, les habitats boisés (lisières de bois, haies, layons forestiers, ...) localisés dans ce rayon revêtent une importance particulière pour la conservation de la colonie.

